

Fake news : quand l'intelligence et les libertés régressent

Article rédigé par *Contrepoints*, le 06 juillet 2018

Source [Contrepoints] En France, la lutte contre les fake news est devenue prioritaire, quitte à piétiner un peu la liberté d'expression et éviter les sujets qui fâchent.

1er janvier 2018, la loi dite [NetzDG](#) adoptée le 5 avril 2017, est entrée en application. Cette loi permet de condamner très fortement les réseaux sociaux qui ne pratiquent pas la censure de tout ce qui enfreint le code criminel allemand à savoir « *la diffamation de l'État et de ses symboles* », « *la diffamation des organes constitutionnels et de la constitution* », « *la diffamation des religions* » et « *l'apologie de la violence* ». La lutte contre les *fake news* est devenue une priorité.

En France, pas question d'être à la traîne ! Nous travaillons aussi durement à établir une censure de ce genre. Ainsi [Emmanuel Macron](#), lors de ses [vœux](#), a indiqué son souhait d'une loi pour lutter contre les *fake news*, surtout en période électorale.

C'est curieux cette manie française d'empiler les lois au lieu de mettre en application les dispositifs qui existent déjà et qui pourraient être efficaces. En effet, [l'article 27 de la loi du 29 juillet 1881](#), relative à la liberté de la presse, permet de sanctionner les fausses nouvelles y compris sur les réseaux sociaux :

"La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une amende de 45 000 euros.

Les mêmes faits seront punis de 135 000 euros d'amende, lorsque la publication, la diffusion ou la reproduction faite de mauvaise foi sera de nature à ébranler la discipline ou le moral des armées ou à entraver l'effort de guerre de la Nation."

Améliorer cet article en demandant aux GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple et autres géants du Web) par exemple de donner les moyens d'identifier les responsables afin de pouvoir les sanctionner pourrait être suffisant, non ?

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://www.contrepoints.org/2018/07/04/310073-fake-news-lintelligence-libertes-regressent>